

Code de conduite des fournisseurs GfK

Chez GfK, nous sommes très attachés aux normes de conformité et d'éthique les plus strictes. Par conséquent, nous demandons à nos fournisseurs de suivre des valeurs professionnelles compatibles aux nôtres et respectant les coutumes, règles et pratiques qui s'appliquent à notre secteur. Ce Code de conduite définit les exigences minimales et s'applique à tous les partenaires qui fournissent des biens et services à GfK. Nos fournisseurs doivent respecter les principes généraux définis dans ce Code de conduite et sont encouragés à dépasser les exigences définies ci-dessous.

Les conditions supplémentaires de contrats existants ou futurs entre les fournisseurs et GfK peuvent contenir des dispositions plus strictes concernant certaines des questions mentionnées ici. Rien de ce qui figure au présent Code de conduite ne remplace un contrat existant contenant de telles dispositions plus strictes. De plus, en cas d'incohérences entre le présent Code de conduite et les dispositions plus strictes d'un autre contrat, les dispositions de ce(s) contrat(s) prévaudront.

Le respect de nos valeurs professionnelles signifie le respect des normes et exigences suivantes :

1. Conduite éthique professionnelle

- a. **Conformité aux lois et réglementations** : Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois, règles et réglementations, ainsi que leurs amendements, et toutes les normes éthiques en application dans les pays avec lesquels ils travaillent.
- b. **Corruption et trafic d'influence** : Les fournisseurs ne doivent pas être engagés dans la corruption, l'extorsion, le détournement ou le trafic d'influence. Les fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations anti-corruption.
- c. **Confidentialité des données et propriété intellectuelle** : Le respect des réglementations en matière de protection des données et des obligations de confidentialité fait partie intégrante des Etudes de Marchés et doit être rigoureusement appliqué. Nos fournisseurs doivent respecter les lois et réglementations relatives à la confidentialité des données applicables lorsqu'ils traitent des informations personnelles. Nos fournisseurs doivent préserver et faire un usage approprié des informations confidentielles. Ils doivent s'assurer que les droits de propriété intellectuelle et de confidentialité de tous les employés, partenaires commerciaux et personnes interrogées sont correctement protégés.

2. Conduite envers les employés

- a. **Protection des droits de l'homme** : Nos fournisseurs doivent protéger les droits de leurs employés et traiter tous les employés avec dignité et respect.
- b. **Anti-discrimination et anti-harcèlement** : Nos fournisseurs doivent traiter leurs employés sur un pied d'égalité, quel que soit leur sexe, leur âge, leur religion ou leurs croyances, leur orientation sexuelle, leur invalidité ou leurs origines ethniques. Le harcèlement et la discrimination ne doivent pas être exercés ou tolérés.

- c. **Rémunération et heures de travail** : Les employés de nos fournisseurs ne devront pas travailler au-delà du nombre d'heures maximum défini par la loi en vigueur dans leur pays. De plus, les employés de nos fournisseurs devront recevoir une rémunération appropriée. Les fournisseurs de GfK devront respecter la législation applicable sur les salaires minimums obligatoires et seront responsables du respect de telles réglementations.
- d. **Travail des enfants et travail forcé** : Nos fournisseurs devront interdire le travail des enfants et s'abstenir de cette pratique au sein de leur entreprise. L'Organisation internationale du travail définit l'expression « travail des enfants » comme tout travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique ou mental. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'abstiennent de profiter de tout type de travail forcé ou involontaire au sein de leur entreprise.

3. Protection de l'environnement

Les fournisseurs devront respecter toutes les lois, réglementations et normes en vigueur relatives au respect de l'environnement. Les fournisseurs GfK devront prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter de nuire à l'environnement. Ils devront établir et maintenir un système de gestion environnementale durable (par ex. en conformité avec la norme ISO 14001) et encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement afin de minimiser l'impact et les risques sur l'environnement, et améliorer la protection environnementale dans leurs activités quotidiennes.

4. Conformité au Code de conduite des fournisseurs GfK

- a. Nos fournisseurs auront un représentant agréé qui devra certifier avoir lu et compris ce Code de conduite, et qui devra s'engager à respecter ces dispositions.
- b. Nous pourrions contrôler le respect des dispositions de ce Code de conduite autant que faire se peut, pour les services rendus à GfK, ou nommer une tierce partie pour réaliser un tel audit. En cas de non-respect du présent Code de conduite, nous nous réservons le droit mettre un terme à notre relation avec le fournisseur.
- c. Nous nous réservons le droit de modifier de temps en temps les dispositions du présent Code de conduite. Dans ce cas, nos fournisseurs devront étudier et accepter ces changements et modifier leurs pratiques en conséquence. La version actuelle peut être consultée sur : www.GfK.com/supplier

5. Communication au sein de la chaîne d'approvisionnement

Nous demandons à tous les fournisseurs de communiquer les principes établis dans ce Code de conduite au sein de toute la chaîne d'approvisionnement, y compris les sous-traitants, afin que ces dispositions soient prises en compte dans le choix des sous-traitants et respectées par ces derniers.